



Est-ce que je serai déshéritée?

Par **isabelle 17**, le **15/11/2010** à **22:12**

Bonjour,

Mes parents sont divorcés, j'ai un frère. Ma mère s'est remariée avec un homme (divorcé qui a eu trois enfants avec sa première femme).

Ils ont fait un contrat de mariage avec donation au dernier vivant.

De plus, ma mère, fille unique, a perdu son père il y a plusieurs années. Tout le patrimoine de mes grands parents était placé en assurance vie. Ma grand-mère a fait don à ma mère de tout ses biens de son vivant, tout en gardant un peu d'argent placé en assurance vie.

Elle est de toute façon seule héritière de ma grand mère. Lui ayant fait vendre sa maison, elle a, avec l'argent, fait construire trois nouvelles maisons.

Régulièrement, ma grand mère et ma mère donnent de l'argent en liquide à mon frère (sans dépasser le plafond les obligeant à passer devant notaire).

J'aimerais savoir si elles peuvent me déshériter au pire, ou si je peux avoir un recours au décès de ma grand mère quand à la différence de dons significative entre mon frère et moi? Existe-t-il des évaluations de patrimoines et si oui pourraient-elles me servir?

Merci beaucoup à vous pour votre future réponse.

Par **mimi493**, le **16/11/2010** à **00:21**

Vous n'êtes pas héritière de votre grand-mère, donc vous ne pouvez rien faire sur sa succession. Seule votre mère peut contester les donations faites à votre frère.

Par **isabelle 17**, le **16/11/2010** à **00:40**

Merci, mais elle ne veut pas que j'hérite et c'est la raison pour laquelle elle lui fait des dons en liquide.

D'autre part, je suis fâchée avec elle mais pas avec mon frère qui lui joue un "double jeu" à ce niveau là.

Comment arrêter "l'hémorragie" de capital?

Par **isabelle 17**, le **16/11/2010** à **00:42**

PS: quand je disais "elle", je parlais de ma mère. Ma grand mère tient à rester neutre: elle a tout donné à sa fille unique!!!!!!!

Par **mimi493**, le **16/11/2010** à **00:56**

Vous n'êtes pas héritière de votre grand-mère, donc vous n'avez rien à dire lors de la succession de votre grand-mère. C'est tout